

Description de la formation

Il permet de :

- Prendre la responsabilité d'une embarcation ou d'un radeau de sauvetage ou d'un canot de secours pendant et après sa mise à l'eau
- Faire fonctionner le moteur d'une embarcation de sauvetage
- Encadrer les survivants et gérer les embarcations et radeaux de sauvetage après l'abandon du navire
- Utiliser les dispositifs de repérage, de communication et de signalisation et les engins pyrotechniques
- Donner les premiers secours aux survivants

Conditions d'admission

- Avoir dix-huit ans au moins
- Aptitude médicale reconnue par le Médecin des Gens de Mer
- Savoir nager

Durée de la formation

La formation comporte 30 heures d'enseignement.